

Question écrite (07/12/2022)

Relations entre l'AEFE et des groupes scolaires privés

Mme Évelyne Renaud-Garabedian interroge Mme la ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur les relations entre l'AEFE et des groupes scolaires privés. Depuis quelques années, de nouveaux groupes éducatifs privés ouvrent des établissements d'enseignement français à l'étranger ou reprennent des structures existantes déjà homologuées par le Ministère de l'Éducation nationale, soit sous le statut d'établissement conventionné, soit sous le statut d'établissement partenaire auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE). Cette dernière a même signé un accord-cadre avec un de ces opérateurs privés visant à renforcer la coopération bilatérale entre les deux structures. Par ailleurs, d'année en année, le nombre d'Établissements en Gestion Directe (EGD) diminue au profit des établissements conventionnés et des établissements partenaires. Ainsi entre 2017 et 2021, cinq établissements ont perdu le statut d'EGD. Cette privatisation progressive des établissements cédés à des groupes privés et le rapprochement formalisé entre l'établissement public en charge de l'enseignement français à l'étranger et des acteurs privés soulève des interrogations sur le développement de l'AEFE et sur le maintien de l'enseignement français à l'étranger comme mission de l'État. Elle souhaiterait savoir dans quelle mesure la logique partenariale avec des acteurs privés est privilégiée dans le fonctionnement de l'AEFE. Elle lui demande de préciser le contenu et les objectifs des accords-cadres signés avec des groupes éducatifs indépendants.